**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023**

**Toutes les délibérations sont consultables en Mairie**

* Autorisation signature convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre du projet de raccordement DOMOFRANCE.
* Autorisation lancement concours restreint de maîtrise d’œuvre pour la création d’un pôle éducatif, culturel et sportif.
* Décision modificative de virements de crédits afin de permettre le règlement des frais de personnel.
* Demande validation de l’organisation de la restauration scolaire en trois services à compter de septembre 2024 à la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale de la Gironde.
* Autorisation souscription assurance du personnel proposé par CNP Assurances.
* Modification de la durée hebdomadaire de travail d’un agent permettant une ouverture plus large de l’agence postale communale.
* Autorisation de recrutement d’agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d’activités.
* Autorisation signature de mandat de gestion locative confié à l’agence ORPI de Sainte Eulalie pour 7 logements communaux.
* Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) définissant pour 2024 le montant des attributions de compensation à verser à Bordeaux Métropole soit 3 503 € pour l’investissement et 102 875 € pour le fonctionnement
* Autorisation projet mise en place d’un distributeur automatique de pizzas.